

Guide du promoteur

Vers un développement harmonieux du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Vision

Partenaire incontournable

la MRC est reconnue pour son dynamisme et sa capacité à harmoniser croissance économique, gestion du territoire et développement des collectivités.



Table des matières

Avant-propos	4
Mot du préfet	5
Territoire et perspectives de développement	6
Un vaste territoire aux opportunités variées	7
Principes de collaboration avec les Premières Nations	14
Le respect comme fondement de la collaboration	14
Le consentement libre, préalable et éclairé	14
Portraits des communautés d'Essipit, Masteuiatsh et Pessamit	15
Compréhension du territoire et des préoccupations locales	22
Consultation et implication du milieu	23
Cohabitation des usages	24
Protection des paysages	25
Circulation, transport ferroviaire et mobilité durable	26
Transport maritime	27
Adaptation climatique et résilience	28
Économie circulaire	29
Retombées économiques et main-d'oeuvre	30
Cadre légal, réglementaire et territorial	31
Planification du territoire : un cadre structuré	31
Réglementations provinciales et fédérales	31
Un projet dans la MRC du Fjord-du-Saguenay ?	33
Conclusion	34
Glossaire des termes techniques	36



Avant-propos



Bienvenue dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, un territoire d'opportunités où se rencontrent diversité, innovation et développement durable. Ce guide s'adresse aux personnes investisseuses et investisseurs, promotrices et promoteurs, ainsi qu'aux entrepreneuses et entrepreneurs, en leur offrant une compréhension claire des réalités locales et des grandes orientations du territoire.

Grâce à ses ressources naturelles, à son dynamisme économique et à son engagement envers un aménagement équilibré, la MRC constitue un environnement favorable à l'implantation de projets porteurs. Ce document fournit des repères stratégiques et des pratiques exemplaires pour favoriser une intégration harmonieuse et respectueuse des milieux d'accueil.

Plus qu'un simple outil d'information, ce guide encourage un dialogue constructif avec les communautés locales, autochtones et allochtones, en plaçant l'adhésion sociale et la préservation du territoire au cœur des démarches. Il constitue une première approche avant d'entreprendre les processus réglementaires et les consultations requises auprès des instances concernées.

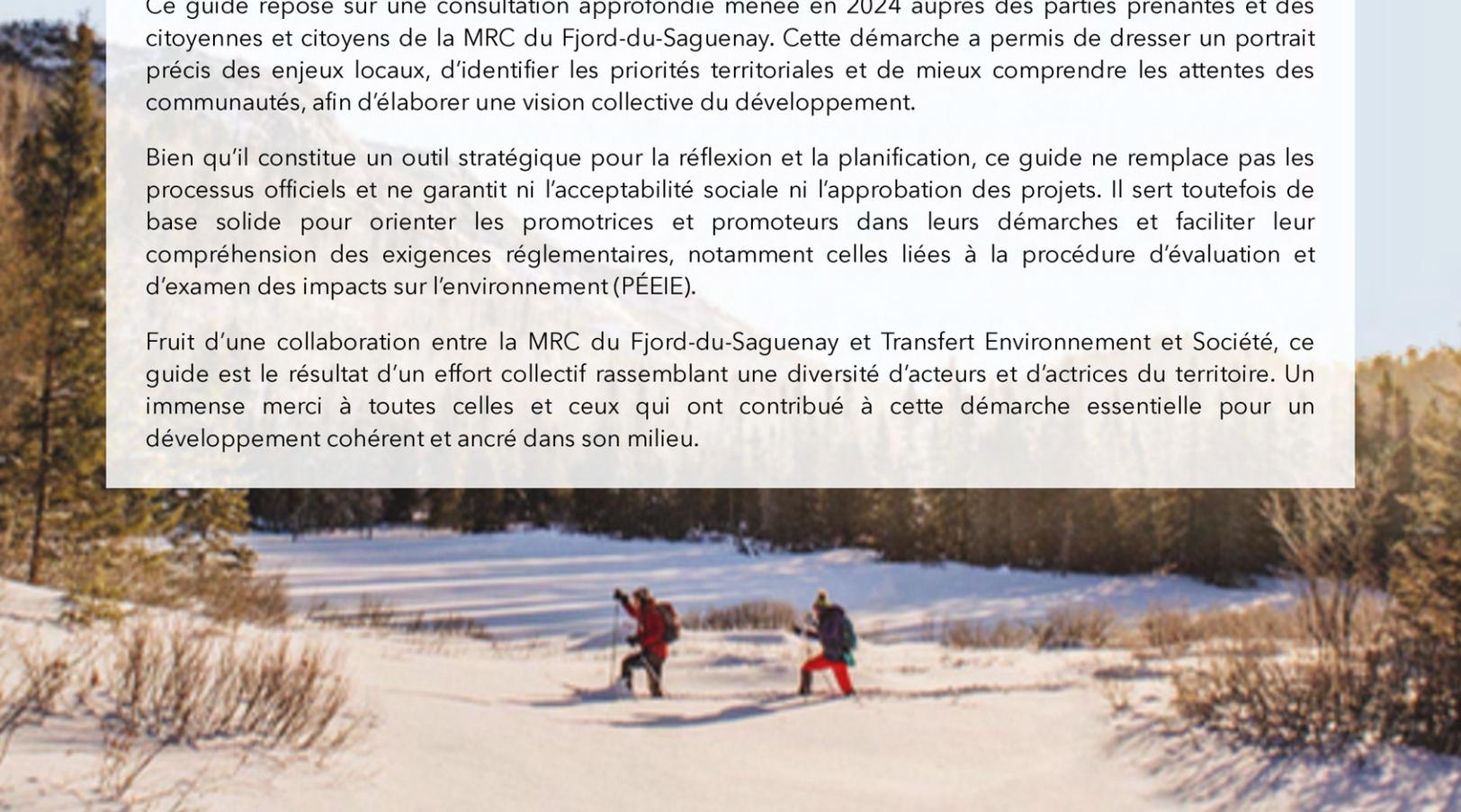
Nous espérons qu'il vous accompagnera dans la concrétisation de projets alignés avec les aspirations du territoire et qu'il contribuera à bâtir, ensemble, un avenir prospère et durable pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Un guide issu d'une démarche concertée

Ce guide repose sur une consultation approfondie menée en 2024 auprès des parties prenantes et des citoyennes et citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cette démarche a permis de dresser un portrait précis des enjeux locaux, d'identifier les priorités territoriales et de mieux comprendre les attentes des communautés, afin d'élaborer une vision collective du développement.

Bien qu'il constitue un outil stratégique pour la réflexion et la planification, ce guide ne remplace pas les processus officiels et ne garantit ni l'acceptabilité sociale ni l'approbation des projets. Il sert toutefois de base solide pour orienter les promotrices et promoteurs dans leurs démarches et faciliter leur compréhension des exigences réglementaires, notamment celles liées à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE).

Fruit d'une collaboration entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et Transfert Environnement et Société, ce guide est le résultat d'un effort collectif rassemblant une diversité d'acteurs et d'actrices du territoire. Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette démarche essentielle pour un développement cohérent et ancré dans son milieu.



Mot du préfet



Cher partenaire de développement,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons le Guide du promoteur : Vers un développement harmonieux du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Ce document est le résultat d'une démarche collective et ambitieuse définissant les grandes orientations de notre développement.

La MRC du Fjord-du-Saguenay est un territoire d'une richesse inestimable. Ses paysages, sa biodiversité et la vitalité de ses communautés en font un lieu unique au Québec. En tant que préfet, je suis fier de voir ce territoire continuer à inspirer et attirer ceux qui souhaitent contribuer à son rayonnement. Dans cette optique, notre planification stratégique 2025-2030 prévoit, entre autres, la diversification de nos sources de revenus. Nous souhaitons ainsi bénéficier des retombées économiques du développement du territoire, notamment par les redevances issues de l'exploitation de nos ressources, afin d'assurer une croissance durable et profitable à l'ensemble de nos collectivités.

Notre vision est claire : partenaire incontournable, la MRC est reconnue pour son dynamisme et sa capacité à harmoniser croissance économique, gestion du territoire et développement des collectivités. Nous aspirons à un avenir où chaque initiative s'intègre dans un équilibre harmonieux entre la préservation de notre patrimoine naturel, le bien-être de nos citoyens et une croissance économique responsable. Chaque projet réalisé sur notre territoire, qu'il soit porté par des promoteurs, des citoyens ou des organismes, doit refléter cette approche concertée et durable.

Ce guide, que nous vous présentons aujourd'hui, est le reflet de notre engagement collectif envers un développement respectueux. Il témoigne de notre volonté de fournir aux promoteurs et aux acteurs locaux, des outils clairs et des perspectives éclairantes pour mieux comprendre les dynamiques de notre territoire. Il représente également une source de fierté, car il illustre notre capacité à travailler en concertation pour mettre en lumière les valeurs, les aspirations et les attentes qui façonnent notre milieu. Pour les membres du conseil de la MRC, ce guide constitue un outil essentiel, permettant d'assurer une gestion cohérente et durable du territoire, en accord avec notre vision et nos priorités de développement.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui s'engagent pour bâtir un avenir prospère et durable pour notre MRC. Ensemble, poursuivons notre engagement, guidés par une vision partagée et un attachement sincère à ce territoire d'exception.

Gérald Savard

Préfet, MRC du Fjord-du-Saguenay

Territoire et perspectives de développement

La MRC du Fjord-du-Saguenay offre un cadre exceptionnel où nature et opportunités économiques se rencontrent. Son vaste territoire constitue un levier stratégique pour le développement et la concrétisation de projets ambitieux.

Située dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et s'étendant sur 44 000 km², dont 92 % de territoires non organisés (TNO), la MRC représente un espace unique pour innover, tout en préservant un environnement d'exception. Avec 24 092 habitants répartis dans 13 municipalités, elle conjugue qualité de vie, dynamisme et potentiel de croissance.

Son patrimoine naturel est l'un de ses plus grands atouts. Avec plus de 9 000 lacs, quatre rivières à saumon et le fjord du Saguenay (le seul navigable en Amérique du Nord), le territoire est propice aux activités récréotouristiques et aux initiatives en écotourisme. Ses trois parcs nationaux et son aire marine protégée témoignent d'un engagement fort envers la conservation et le développement durable.

Sur le plan économique, la MRC s'appuie sur près de 800 entreprises actives dans des secteurs variés. Le commerce, la santé et les services sociaux sont des moteurs de croissance et d'emploi. L'industrie forestière et le tourisme valorisent les ressources locales et contribuent à l'économie régionale. L'agriculture, adaptée aux réalités du territoire, renforce l'autonomie alimentaire et soutient la vitalité des communautés rurales. Plus qu'un simple lieu d'implantation, la MRC du Fjord-du-Saguenay est un territoire d'opportunités où chaque projet peut s'épanouir en harmonie avec son environnement. En rejoignant notre communauté, vous participez à un développement équilibré, où innovation et respect du territoire vont de pair.

Venez explorer les possibilités et concrétiser vos ambitions. Ici, l'avenir se construit *ensemble!*





Un vaste territoire aux opportunités variées



La MRC du Fjord-du-Saguenay se divise en deux grands pôles de développement, le Haut-Saguenay, au nord, et le Bas-Saguenay, au sud, complétés par les vastes territoires non organisés (TNO) de Mont-Valin, Lac-Ministuk et Lalemant. Ce découpage stratégique, basé sur les réalités du terrain, optimise le potentiel de chaque secteur et facilite l'implantation de projets adaptés aux besoins locaux.

Le Haut-Saguenay se démarque par ses grands espaces naturels et ses infrastructures en expansion. Il offre un cadre idéal pour les projets industriels, énergétiques et écotouristiques. Le Bas-Saguenay, quant à lui, mise sur son riche patrimoine culturel et paysager, dynamisant les secteurs du tourisme, de l'agriculture et des services de proximité. Les TNO, avec leurs immenses territoires préservés, constituent un laboratoire privilégié pour l'innovation en conservation, en exploitation durable des ressources et en développement récréotouristique.

Cette organisation territoriale permet aux investisseurs, promoteurs et entrepreneurs de cibler les meilleures opportunités en fonction des forces de chaque secteur. Avec une structure claire et adaptée, la MRC du Fjord-du-Saguenay offre un cadre propice à la concrétisation de projets performants et durables.

Le Haut-Saguenay et le territoire non organisé (TNO) Mont-Valin

Le Haut-Saguenay, pôle économique et naturel

Le Haut-Saguenay comprend les municipalités de Larouche, Saint-Charles-de-Bourget, Bégin, Saint-Ambroise, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord. Alliant urbanité et grands espaces naturels, ce secteur offre un équilibre stratégique pour le développement économique et résidentiel.

Avec la plus forte concentration d'infrastructures de la MRC, le Haut-Saguenay constitue un pôle économique clé. Son tissu industriel bien établi et ses pôles économiques en expansion offrent un fort potentiel pour le développement minier et manufacturier.

L'agriculture y occupe une place majeure grâce à ses vastes plaines fertiles, propices à la culture intensive de la pomme de terre et des bleuets. Le territoire encourage également la diversification agricole, notamment dans l'agro-industrie et l'agriculture biologique, favorisant une production locale durable.

Sur le plan résidentiel et commercial, le Haut-Saguenay offre un cadre propice à l'aménagement de nouveaux espaces de vie et de services. Son développement suit l'évolution démographique et l'intérêt croissant pour un mode de vie alliant accessibilité aux services et proximité avec la nature.

Enfin, une partie de ce secteur est la porte d'entrée vers le massif des Monts-Valin, destination prisée pour le plein air. Randonnée, ski, motoneige : autant d'activités qui renforcent son attractivité touristique et soutiennent l'économie locale.

Le TNO Mont-Valin

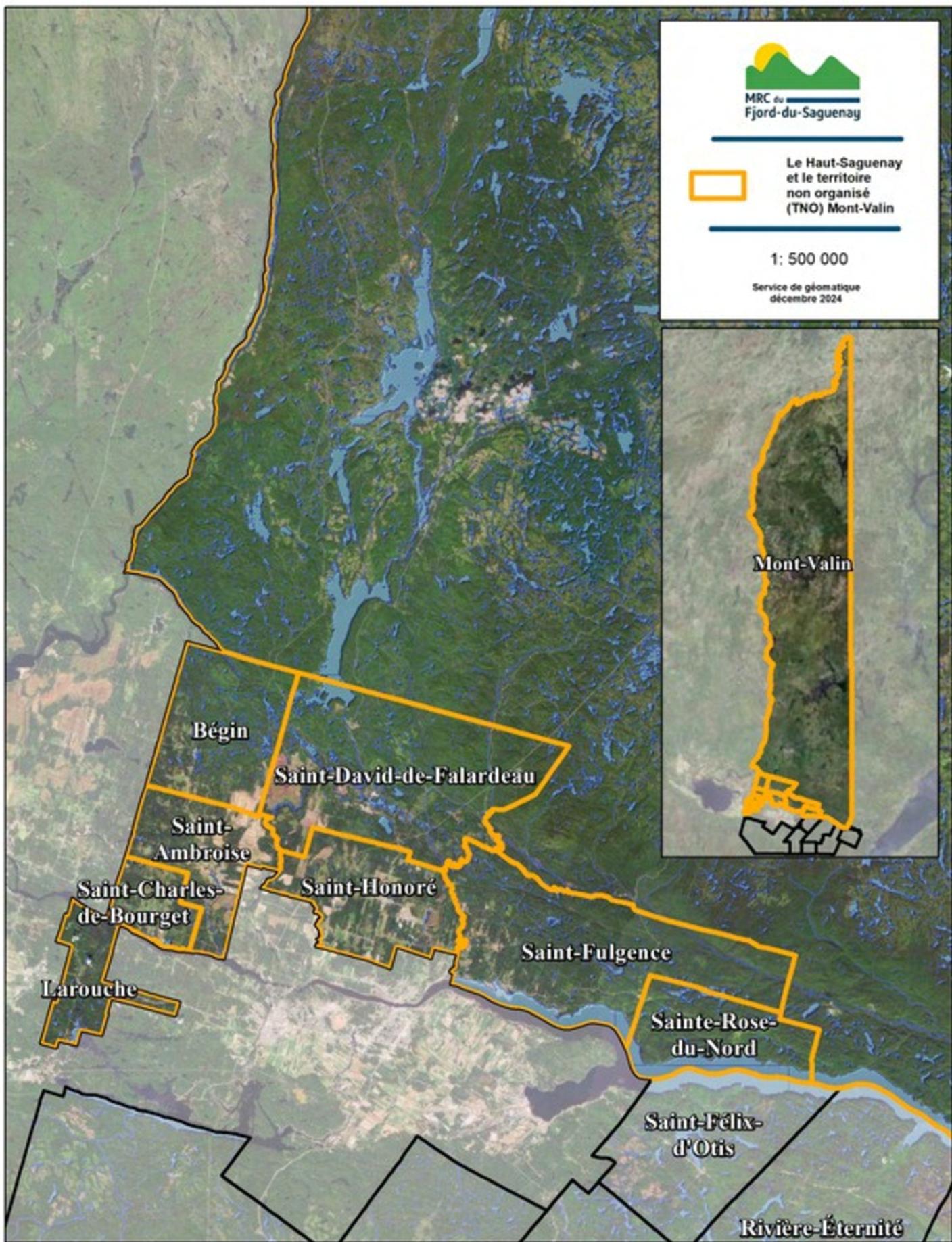
Avec ses 38 502 km², le TNO Mont-Valin est le plus vaste territoire non organisé de la MRC et l'un des plus grands au Québec. Son étendue exceptionnelle en fait un terrain privilégié pour les projets de grande envergure en foresterie, écotourisme et conservation.

Ce territoire offre des opportunités uniques dans les énergies renouvelables, avec la possibilité d'implanter microréseaux solaires, parcs éoliens et systèmes énergétiques innovants, adaptés à son environnement naturel.

Sa richesse forestière constitue un atout majeur pour une exploitation durable, axée sur la transformation locale, la bioénergie et des pratiques respectueuses des normes environnementales les plus exigeantes.

Le Mont-Valin est aussi un cadre idéal pour l'écotourisme haut de gamme, avec un potentiel pour des hébergements exclusifs intégrés à des paysages préservés. Randonnée, pêche, motoneige et séjours en pleine nature attirent une clientèle en quête d'expériences immersives.

Enfin, sa biodiversité exceptionnelle en fait un lieu stratégique pour la conservation et la recherche scientifique. Habitat naturel du caribou et de l'orignal, le territoire permet le développement d'initiatives en protection de la faune, en éducation environnementale et en tourisme responsable.



Perspectives locales : défis et opportunités

Les consultations menées dans le Haut-Saguenay ont mis en lumière des enjeux stratégiques propres aux réalités géographique, économique, sociale et environnementale de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les attentes exprimées par les participants soulignent l'importance d'un développement équilibré, où la cohabitation entre projets et usagers est harmonieuse, et où chaque initiative s'intègre respectueusement au paysage.

L'attraction de nouveaux investissements est perçue comme une priorité, tout comme la nécessité de préserver l'environnement et de maintenir un dialogue inclusif entre les différents acteurs du territoire. Ces éléments sont essentiels pour assurer une croissance durable et en phase avec les besoins des communautés locales.

Défis	Opportunités et attentes
Économique	
<ul style="list-style-type: none">Assurer la cohabitation entre les projets et les utilisatrices et utilisateurs du territoire;Composer avec la capacité de support limitée des municipalités pour les projets innovants;Optimiser l'utilisation des ressources;Maintenir la cohérence avec les projets déjà existants sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">Apporter de nouvelles sources de financement privé;Harmoniser le développement du territoire;Favoriser l'arrivée de nouveaux projets énergétiques (ex.: éolien);Accroître les retombées locales et la création d'emplois.
Environnemental	
<ul style="list-style-type: none">Limiter les impacts visuels des projets;Assurer une intégration des projets dans le paysage;Respecter les réglementations en vigueur.	<ul style="list-style-type: none">Sensibiliser à l'importance des paysages du territoire.
Social	
<ul style="list-style-type: none">Favoriser la cohabitation avec le voisinage immédiat des projets;Maintenir un dialogue avec toutes les organisations impliquées.	<ul style="list-style-type: none">Attirer les jeunes sur le territoire;Consolider une cohabitation harmonieuse;Consulter en amont des projets pour répondre aux besoins de la population.
Territorial	
<ul style="list-style-type: none">Porter une attention particulière au partage des routes et sentiers avec les utilisatrices et utilisateurs actuels.	<ul style="list-style-type: none">Prévoir l'aménagement et l'entretien des chemins d'accès à long terme.

Le Bas-Saguenay et les TNO Lalemant et Lac-Ministuk

Le Bas-Saguenay : entre nature, terroir et activité récréotouristique

Le Bas-Saguenay regroupe les municipalités de Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d’Otis, Rivière-Éternité, L’Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay. Situé en bordure du fjord, ce secteur se distingue par son identité rurale forte et son potentiel économique ancré dans la valorisation du territoire et des ressources locales.

Son accès privilégié au fjord en fait une destination touristique de premier plan. Le parc national du Fjord-du-Saguenay et ses activités quatre saisons, comme le kayak, la motoneige et la randonnée, attirent un flux constant de visiteurs. Les croisières et les expériences immersives renforcent cette attractivité en mettant en valeur des paysages uniques et une biodiversité exceptionnelle.

L’économie locale s’appuie sur la foresterie et une agriculture diversifiée. La culture de petits fruits, les productions maraîchères et la filière laitière contribuent aux marchés locaux et soutiennent le développement de l’agrotourisme. La foresterie durable demeure un pilier de ce territoire, conciliant exploitation responsable et préservation des ressources.

L’intérêt croissant pour les milieux naturels et paisibles stimule le développement résidentiel et commercial. Des terrains situés en zones de villégiature prisées attirent une clientèle en quête de tranquillité et de connexion avec la nature. Les opportunités d’affaires s’alignent principalement avec les secteurs du tourisme et des produits du terroir, contribuant ainsi à renforcer l’identité économique locale.

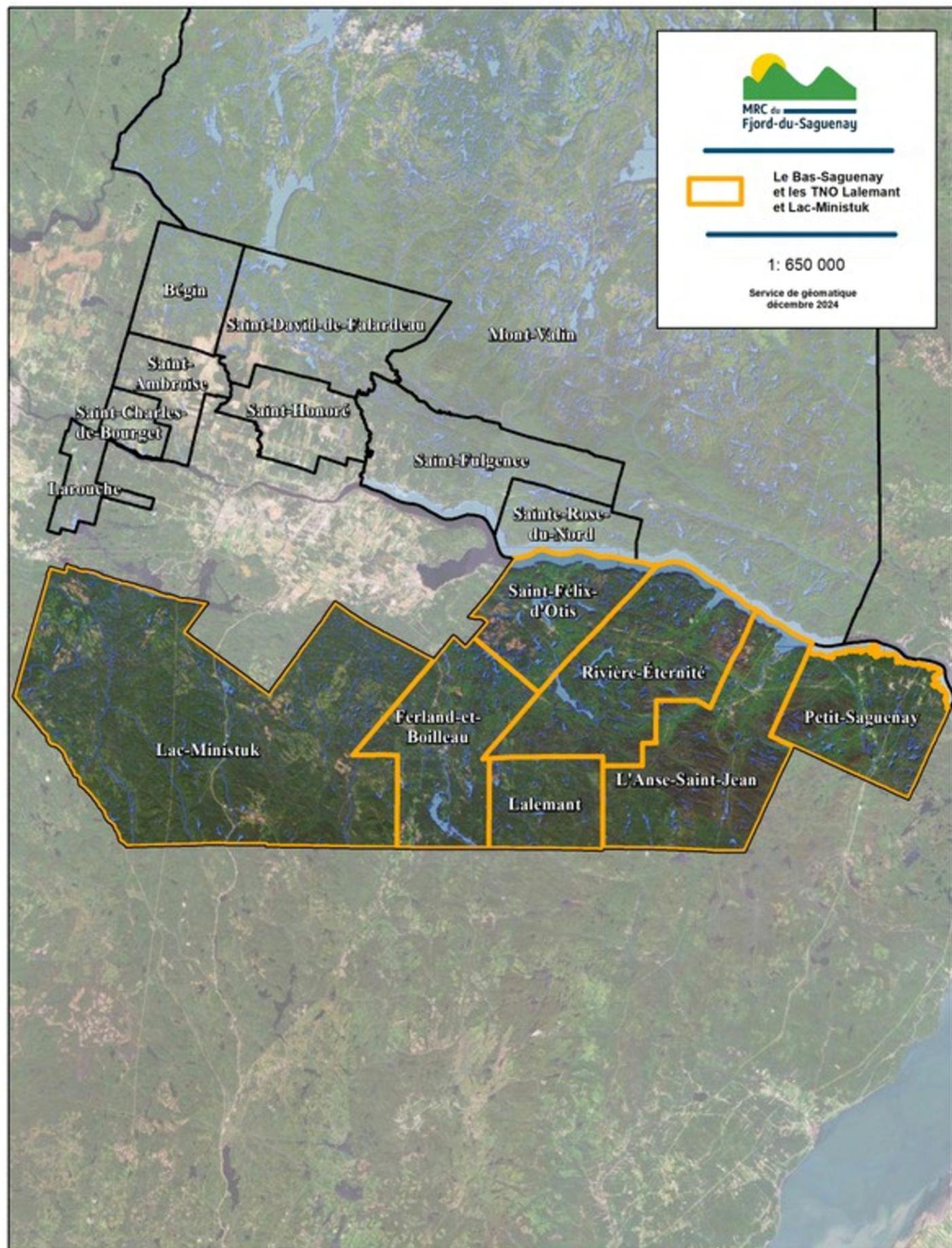
Les TNO Lac-Ministuk et Lalemant

Les territoires non organisés de Lac-Ministuk et Lalemant se démarquent par leur proximité avec les municipalités habitées et leur vaste réseau de forêts, lacs et paysages préservés. Plus accessibles que le TNO Mont-Valin, ils offrent un équilibre entre potentiel de développement et conservation du milieu naturel.

Leur position stratégique permet l’implantation de projets innovants en lien avec la villégiature, l’agrotourisme et les énergies renouvelables. Ces territoires représentent un cadre idéal pour le développement d’infrastructures écoresponsables, qu’il s’agisse de chalets en immersion dans la nature, de centres de ressourcement ou de petites installations énergétiques adaptées aux besoins locaux.

La foresterie durable et le tourisme nature y occupent également une place importante. L’exploitation forestière responsable peut être combinée à la création de sentiers, de campings et d’activités récréatives autour des rivières emblématiques de Mars et Ha! Ha!.

Enfin, ces TNO abritent une biodiversité riche, essentielle à la conservation de plusieurs espèces phares comme l’original et la loutre. Ces caractéristiques en font des zones propices aux initiatives en recherche scientifique, en éducation environnementale et en tourisme axé sur la découverte des écosystèmes.



Perspectives locales : défis et opportunités

Les consultations menées dans le Bas-Saguenay ont mis en lumière des défis, mais aussi des opportunités stratégiques significatives. Le développement de projets durables et la mise en valeur du fjord à l'échelle internationale figurent parmi les leviers les plus prometteurs. Ces initiatives favorisent non seulement l'essor économique du territoire, mais aussi sa résilience et la qualité de vie de ses habitants.

Défis	Opportunités et attentes
Économique	
<ul style="list-style-type: none">• Tenir compte de la vision d'ensemble du développement économique;• Considérer les activités existantes sur le territoire;• Prendre en compte la saisonnalité de certaines activités économiques;• Répondre au manque d'hébergement pour les nouvelles personnes résidentes et les travailleuses et travailleurs.	<ul style="list-style-type: none">• Prioriser les projets améliorant la qualité de vie de la population;• Répondre aux besoins liés aux services de proximité;• Développer la reconnaissance internationale du Fjord;• Développer un nouveau moteur économique pour rendre le milieu plus résilient;• Pérenniser les infrastructures déjà en place.
Environnemental	
<ul style="list-style-type: none">• Protéger les paysages, notamment les paysages côtiers;• Préserver les territoires d'intérêt et la biodiversité;• Assurer la santé des milieux naturels;• Prendre en compte la présence de milieux humides et zones inondables et des règlements s'y appliquant;• Considérer les effets cumulatifs de projets similaires.	<ul style="list-style-type: none">• Prioriser les projets à impacts positifs sur l'environnement;• Aller au-delà de la compensation pour mettre en place des mesures compensatoires innovantes;• Respecter la capacité de support de l'écosystème;• Offrir un soutien aux personnes initiatrices pour répondre aux exigences environnementales;• Mettre en place des mesures de compensation pour les impacts environnementaux;• Contribuer au maintien et à la mise en place de territoires protégés.
Social	
<ul style="list-style-type: none">• Tenir compte de la segmentation au sein de la population;• Consulter tous les secteurs d'activités concernés (ex.: secteur culturel parfois oublié).	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en valeur le patrimoine territorial;• S'investir dans la communauté où le projet s'implante pour répondre aux besoins locaux;• Prévoir des consultations citoyennes en amont du projet (d'abord le voisinage immédiat, ensuite la population plus largement).
Territorial	
<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'accessibilité du territoire et gérer les difficultés liées aux transports (en commun et actifs);• Tenir compte de la particularité de ce territoire scindé géographiquement par le fjord;• Développer des projets majeurs répondant aux visions de développement et aux réglementations de plusieurs entités administratives (Ville de Saguenay, Charlevoix, etc.).	<ul style="list-style-type: none">• Développement de nouveaux chemins d'accès;• Mettre en place de nouveaux outils de communication (réseau);• Accroître l'accessibilité du territoire (aérienne, maritime, transports collectifs);• Planifier le développement de ce territoire à fort potentiel.

Principes de collaboration avec les Premières Nations

Dans le cadre de son développement territorial, la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît l'importance d'une collaboration respectueuse avec les Premières Nations. Cette approche, alignée avec les valeurs locales et les priorités de la MRC, vise à assurer une intégration harmonieuse des projets sur le territoire tout en renforçant les liens avec les communautés autochtones. Pour atteindre cet objectif, la MRC favorise un dialogue constructif entre les Premières Nations, les promotrices et promoteurs ainsi que les différents acteurs du territoire.

Le respect comme fondement de la collaboration

Un développement équilibré et durable repose sur des relations de confiance et une reconnaissance mutuelle des intérêts en présence. Trois principes clés doivent guider toute démarche de collaboration avec les Premières Nations :

Reconnaissance des droits et de l'histoire

- Les Premières Nations occupent ce territoire depuis des temps immémoriaux. Reconnaître leurs droits spécifiques, leur histoire et la diversité de leurs cultures est essentiel pour établir une relation de confiance et favoriser des collaborations respectueuses.

Dialogue ouvert dès le départ

- Un échange constructif doit être engagé dès les premières étapes d'un projet. Il est fondamental d'écouter activement les préoccupations, les idées et les recommandations des communautés autochtones, afin d'adapter l'approche de développement en fonction de leurs attentes et besoins.

Connaissance et compréhension

- Une bonne connaissance des organisations, des valeurs et des priorités des Premières Nations en matière de développement territorial est indispensable pour bâtir une collaboration fondée sur le respect mutuel et la compréhension.

Le consentement libre, préalable et éclairé

Reconnu par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), le consentement libre, préalable et éclairé garantit le respect des droits fondamentaux et de la souveraineté des Premières Nations sur leurs terres, territoires et ressources. Pour les promotrices et promoteurs, cela signifie un engagement sincère dans un dialogue ouvert, respectueux et transparent avec les communautés concernées dès la conception du projet.

Les trois piliers du consentement

- **Libre** : Donné sans pression, intimidation ni manipulation;
- **Préalable** : Recherché avant toute autorisation ou début d'activité, avec des délais de consultation raisonnables;
- **Éclairé** : Basé sur des informations claires, complètes et accessibles, adaptées aux langues et réalités culturelles des communautés, afin de permettre une prise de décision éclairée.

Approfondir la compréhension des Premières Nations

Le consentement libre, préalable et éclairé va au-delà d'un simple cadre légal : il repose sur une réelle compréhension des valeurs, de l'histoire et de la culture des Premières Nations. Cette connaissance est essentielle pour bâtir des relations de confiance et assurer l'intégration harmonieuse des projets dans leur environnement social et culturel.

Pour enrichir votre compréhension :

- Visitez des musées et centres d'interprétation qui mettent en lumière les traditions, les savoirs et les contributions des Premières Nations;
- Participez à des événements culturels et activités communautaires, tels que des pow-wow, des expositions artistiques et des conférences;
- Échangez directement avec les communautés autochtones, en favorisant un dialogue authentique et respectueux;
- Consultez des ressources spécialisées, notamment des ouvrages, des études et des documents produits par des organismes autochtones :
 - Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) : études et rapports sur les enjeux sociaux et économiques des Premières Nations.
 - Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) : documents stratégiques et politiques sur les droits autochtones et le développement territorial.
 - Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) : études sur l'environnement, l'économie et le territoire.

Portraits des communautés d'Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit

Les communautés d'Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit occupent une place centrale dans l'histoire, l'économie et la culture du territoire. Si vous développez un projet dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, elles représentent des partenaires stratégiques pouvant contribuer à sa réussite et à son acceptabilité sociale. Leur proximité, leur riche patrimoine et leur implication active rendent essentielle une approche respectueuse et adaptée à leurs réalités.

Situées à des emplacements clés, ces communautés jouent un rôle majeur dans le dynamisme économique, social et culturel. Actives dans plusieurs secteurs, elles participent notamment au développement du tourisme, à la foresterie, à la gestion des ressources naturelles et à l'innovation.

Selon l'envergure et la nature de votre projet, d'autres nations autochtones pourraient également être concernées. Pour bien identifier les parties prenantes, consultez la carte de Services aux Autochtones Canada.

Essipit

Présentation du territoire

Le territoire d'Essipit est situé sur la Côte-Nord du Québec, plus précisément sur la rive nord du fjord du Saguenay, à l'ouest de l'estuaire du Saint-Laurent. Appelé « Nitassinan », ce territoire ancestral couvre environ 8 400 km² et comprend la région de Tadoussac, une partie de la rivière Saguenay au sud et des Monts-Valin à l'ouest. Il offre une richesse géographique et naturelle exceptionnelle, composée de paysages marins, de forêts, de rivières et de collines. Ce territoire se trouve à proximité du village de Tadoussac, un lieu prisé pour l'observation des baleines, des oiseaux migrateurs et la beauté de ses panoramas.

La communauté innue d'Essipit (Esh Shipu, qui signifie « rivière aux coquillages ») est située dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, enclavée dans la municipalité des Escoumins, à environ 40 km à l'est de Tadoussac. La population compte 1 991 membres, les Essipiunnuat, dont 262 vivent sur le territoire de la réserve. Les autres résidents principalement dans la région de la Haute-Côte-Nord, de la Capitale-Nationale ou du Saguenay.

Données socio-économiques

La création de la réserve d'Essipit en 1892 marque le début d'un long déclin économique et démographique qui perdure jusqu'au milieu des années 1970. Cette période prend fin lorsque la communauté rejette toute forme d'exclusion et de dépendance. En 1977, la construction de la salle communautaire symbolise le renouveau des Essipiunnuat. Ce projet, porté par un groupe de jeunes diplômées et diplômés, ravive l'esprit communautaire innu.

Dans les années suivantes, la communauté renforce sa vitalité en construisant des infrastructures de loisirs, en relançant l'artisanat, en créant un corps de police et une radio communautaire et en construisant des bureaux administratifs. Cette approche, inspirée des traditions ancestrales, permet à Essipit de poser les bases d'une économie diversifiée, principalement axée sur le récréotourisme.

Le véritable essor économique débute dans les années 1980 et se poursuit dans les années 1990 avec l'acquisition de six pourvoiries. Essipit développe ensuite différents types d'hébergement touristiques et lance, en 1993, des croisières aux baleines, une activité phare encore aujourd'hui. La diversification se poursuit avec des investissements dans la pêche commerciale, la foresterie, l'énergie éolienne et la valorisation des ressources naturelles. Ces initiatives renforcent l'autosuffisance économique de la communauté et diversifient ses revenus. Essipit est aujourd'hui le 5^e plus grand employeur de la région, et plus de 60 % de ses employées et employés sont allochtones.

Vision de développement économique

Depuis 1981, la devise « Pour nos pères et nos enfants » guide les Essipiunnuat. Cette vision repose sur une économie de partage durable et autonome, qui valorise le patrimoine culturel et naturel tout en créant des emplois locaux et en développant les compétences des membres de la communauté.

Essipit investit dans des secteurs stratégiques pour renforcer le bien-être collectif, tout en respectant ses valeurs ancestrales. Les projets liés aux énergies renouvelables font partie intégrante de cette stratégie.

La communauté collabore activement avec des partenaires autres communautés, paliers gouvernementaux et entreprises privées, afin de maximiser les retombées économiques et d'assurer un développement respectueux et partagé.

Principales préoccupations et attentes face au développement de projets

Les projets de développement sur le Nitassinan peuvent avoir des impacts variés sur les droits et intérêts de la Première Nation des Innus d'Essipit.

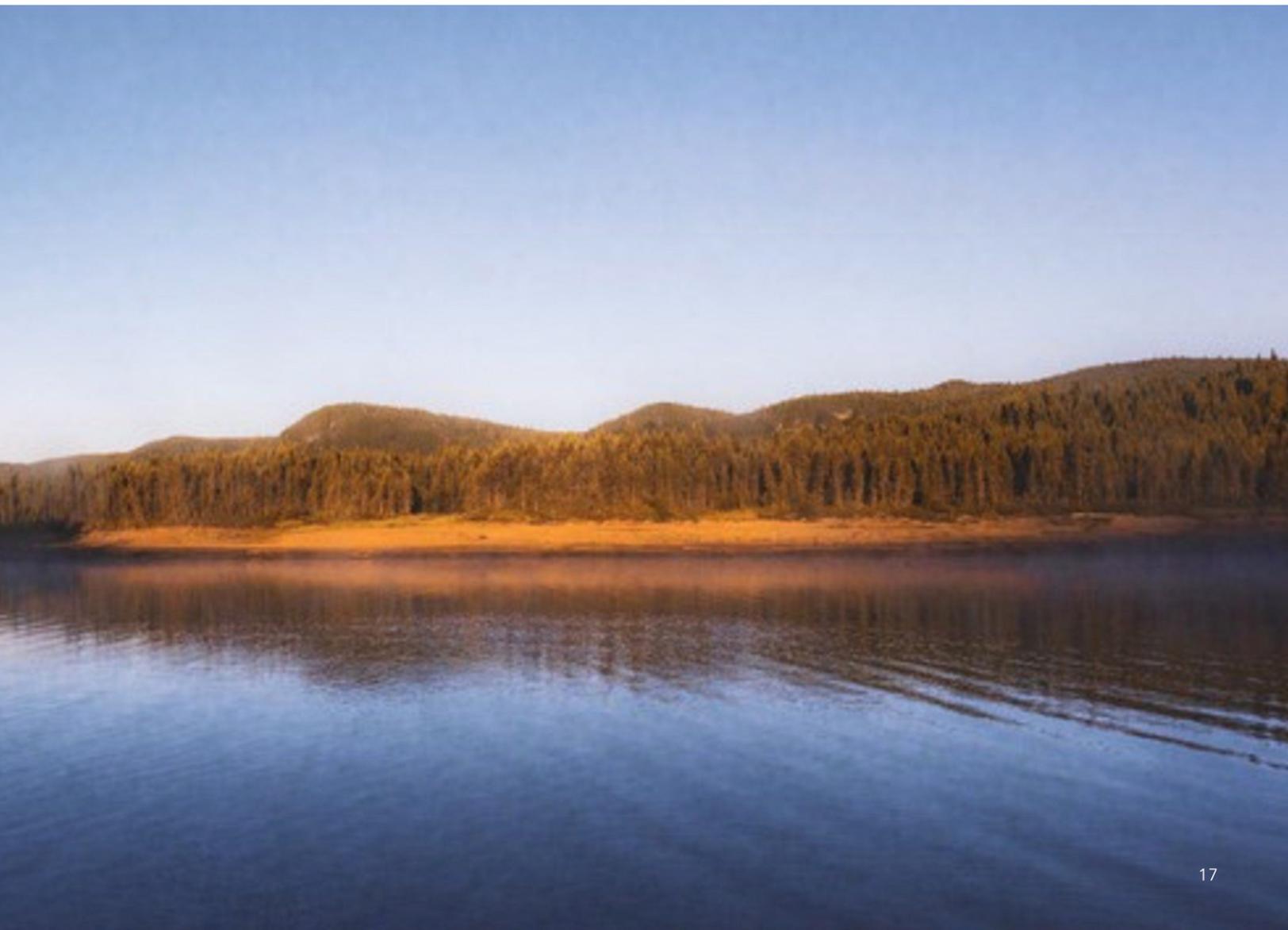
Les préoccupations principales concernent :

- La protection du caribou (Atiku);
- La cohabitation des activités sur le territoire;
- Les impacts cumulatifs des projets;
- La préservation de la biodiversité.

Tout projet doit être cohérent avec les pratiques traditionnelles des membres de la communauté et viser une cohabitation harmonieuse. Un projet entraînant des répercussions négatives sur la biodiversité pourrait compromettre les droits et intérêts de la communauté.

Premier contact avec la communauté

Chef Martin Dufour, courriel : communaute@essipit.com, site Internet : www.innu-essipit.com



Mashteuiatsh

Décrétée réserve en 1856, Mashteuiatsh, qui signifie « Là où il y a une pointe », a toujours été un point de rencontre et un lieu de rassemblement. Sa superficie de 15 km² s'avance sur les bords du Pekuakami (lac Saint-Jean). Les Pekuakamiulnuatsh constituent la seule Première Nation de la région, descendant des premiers occupants du territoire, d'où le qualificatif de « Première Nation ». En 2025, la communauté se compose de 11 706 membres, dont 2 138 sont résidents à Mashteuiatsh. Il s'agit de la communauté la plus peuplée de la nation innue.

Les Pekuakamiulnuatsh occupent depuis des millénaires un vaste territoire de 79 062 km², le Nitassinan (signifiant « notre territoire »), qui s'étend au-delà des bassins versants du Pekuakami. Avant l'arrivée des Européens, les Pekuakamiulnuatsh commerçaient avec d'autres nations autochtones à travers le territoire, exerçant un contrôle tout en gérant durablement les ressources dont découlent leurs droits ancestraux, incluant un titre ancestral sur Nitassinan.

Données socio-économiques

Les impacts cumulatifs et la dégradation environnementale sur Nitassinan affectent les Pekuakamiulnuatsh, compromettant leurs droits, leur culture et leurs conditions socio-économiques. Comme pour plusieurs Premières Nations, la situation socio-économique de Mashteuiatsh diffère du reste de la province, ce que reflètent notamment un IBC¹ inférieur et une vitalité économique plus faible que la moyenne québécoise.

Malgré les écarts économiques, Mashteuiatsh a démontré sa capacité à établir des partenariats gagnant-gagnant avec le milieu régional, notamment dans la construction et la gestion de minicentrales hydroélectriques. Ces entrepreneurs œuvrent dans divers secteurs, tant au sein qu'à l'extérieur de la communauté, contribuant au rayonnement de la communauté grâce au dynamisme de sa jeune génération.

Vision de développement économique

Engagée sur la voie de l'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est l'organisation politique et administrative représentant les Pekuakamiulnuatsh (conseil de bande). Elle gère la majorité des services à la population avec un budget de 100 M\$ et plus de 400 employés. L'une des grandes priorités de Katakuhimatsheta (conseil des élus) est de générer des fonds autonomes pour réduire la dépendance aux financements gouvernementaux, notamment par des investissements dans l'énergie renouvelable et des projets économiques profitables à la Première Nation, qui compte 115 entreprises et des actifs stratégiques comme des minicentrales.

Principales préoccupations et attentes face au développement de projets

Sans s'y restreindre, voici les principales préoccupations des Pekuakamiulnuatsh à considérer pour le développement de tout projet :

- Respect de la biodiversité : Protection d'Atiku (caribou forestier) et de son habitat;
- Respect des droits ancestraux : Reconnaissance du titre ancestral² et du droit à l'autodétermination sur Nitassinan;

1 L'indice de bien-être des collectivités (IBC) est basé sur quatre composantes : la scolarité, l'activité sur le marché du travail, le revenu et le logement.

2 Le titre ancestral est un droit foncier « sui generis », c'est-à-dire un droit exclusif d'utilisation et d'occupation du territoire, incluant une composante économique permettant d'en tirer profit, tout en assurant la préservation pour les générations futures.

- Collaboration, partenariats et mesures d'atténuation : Engagement à travailler avec la communauté pour convenir de mesures d'atténuation, de suivi des impacts et de développement culturel, social et économique liés aux projets de développement;
- Partage des retombées économiques : Le bien-être de la Première Nation passe par le respect de leurs droits, notamment par le droit des Pekuakamiulnuatsh de bénéficier des retombées économiques du développement du territoire (redevances de l'exploitation des ressources naturelles et conclusion d'ententes sur les répercussions et avantages avec les promoteurs).

Premier contact avec la communauté

Chef Jonathan Germain, courriel : info@mashteuiatsh.ca, site Internet : www.mashteuiatsh.ca/portrait-de-la-premiere-nation-et-de-mashteuiatsh/



Pessamit

Présentation du territoire

Le nom Pessamit trouve son origine dans un lieu qui signifie « Là où il y a des lamproies ». Les terres réservées aux Innus de Pessamit ont été désignées en 1851, situées en bordure du fleuve Saint-Laurent, à 57 km de la ville de Baie-Comeau, principal marché régional. Cependant, le territoire ancestral, appelé « Nitassinan » de Pessamit, s'étend sur une superficie totale de 138 424 km² selon l'entente de principe d'ordre général (EPOG). En janvier 2024, la communauté innue de Pessamit compte 4 169 membres inscrits pour 24 291 résidents³, la plupart étant des locuteurs de la langue innue, une richesse préservée jusqu'à présent. L'occupation du territoire n'a jamais cessé et reste une priorité fondamentale pour la communauté.

Le Conseil des Innus de Pessamit est un organisme reconnu par les lois fédérales sur les Indiens en tant qu'administration territoriale et gouvernement local de la communauté. Son objectif principal est de fournir des services essentiels tels que l'éducation, le développement économique, le logement et la gestion des ressources, conformément aux protocoles d'entente établis avec divers intervenants.

Le Conseil des Innus de Pessamit participe en partenariat à des entreprises liées à la pêche. Sa représentation officielle comprend un chef et six conseillers, élus selon la coutume pour un mandat de deux ans.

Vision de développement économique

Le Conseil des Innus de Pessamit mise sur des secteurs stratégiques porteurs d'avenir pour assurer le développement économique de son territoire, notamment le secteur touristique avec la revitalisation du site de Papinachois. Conscient de l'importance des investissements, il favorise les initiatives publiques et privées afin de diversifier l'économie locale, stimuler les opportunités d'affaires et créer des emplois au sein de la communauté.

Soutenant activement l'entrepreneuriat, le Conseil met en place des mesures d'accompagnement, des espaces d'affaires et des programmes de soutien pour favoriser la croissance des entreprises locales. S'appuyant sur des partenariats solides avec divers acteurs économiques, il agit dans une perspective de développement respectueuse des valeurs et de l'identité innues, visant à faire de Pessamit un pôle économique dynamique et durable.

Principales préoccupations et attentes face au développement de projets

Sans s'y restreindre, voici les principales préoccupations des Innus de Pessamit à considérer pour le développement de tout projet :

Vision de croissance durable

Face à une forte sollicitation, la communauté concentre ses efforts sur les initiatives à fort impact pour la communauté et la région, répondant à leurs priorités et objectifs de développement à long terme. La priorité est accordée aux partenariats s'inscrivant dans une vision de croissance durable, en harmonie avec les valeurs et aspirations de la communauté.

³ Statistique Canada, donnée issue du recensement de 2021.

Importance de la concertation

Nécessité de s'arrimer à la vision régionale intégrée, évitant un développement de projets en silo.

Approche ouverte et collaborative en amont de la réflexion des projets

Invitation à collaborer dès les premières étapes des projets, afin d'optimiser les ressources, maximiser les retombées économiques et assurer un alignement avec les orientations de la communauté. Cette démarche favorise une mise en œuvre plus efficace et efficiente, réduisant les risques et facilitant l'accès aux ressources nécessaires à la concrétisation des initiatives.

Pessamit encourage les acteurs intéressés à soumettre leurs idées et propositions en amont, afin de construire ensemble un avenir prospère et durable dans le respect de ses préoccupations et valeurs. La communauté demeure ouverte aux projets porteurs s'inscrivant dans une vision de développement équilibré et bénéfique pour toutes les parties prenantes.

Premier contact avec la communauté

Madame Linda Bacon, directrice en relations stratégiques et économiques 418 567-4377, poste 1302 ou Monsieur Paul-André Vollant, agent de développement économique, poste 1301





Compréhension du territoire et des préoccupations locales

Les perspectives locales présentées précédemment ont mis en évidence les défis et opportunités spécifiques à la MRC du Fjord-du-Saguenay : cohabitation des usages, préservation de l'environnement, intégration respectueuse des initiatives et création de valeur pour le milieu.

Cette section vous invite à passer de la réflexion à l'action en transformant ces constats en leviers stratégiques pour orienter vos démarches.

Comprendre les priorités et préoccupations des communautés locales des citoyennes et citoyens, élues et élus et organisations est essentiel pour :

- Établir un dialogue constructif et bâtir une relation de confiance durable;
- Tenir compte des besoins exprimés afin d'optimiser votre projet dès la phase de conception ou en cours de réalisation.

Comment utiliser cette section

Pour vous accompagner de manière structurée, cette section est divisée en deux types d'encadrés :

Bonnes pratiques à considérer

- Découvrez des exemples concrets et éprouvés pour structurer votre démarche en accord avec les attentes locales.

Pistes d'actions recommandées

- Explorez des suggestions issues des consultations locales pour aligner votre projet avec les priorités du territoire et maximiser son acceptabilité.



Consultation et implication du milieu

S'appuyer sur l'expertise et les attentes du milieu est essentiel pour assurer la réussite de votre projet. Une approche collaborative avec les parties prenantes locales permet de mieux comprendre les réalités du territoire et d'adapter votre initiative en conséquence. En favorisant le dialogue et la concertation, vous maximisez les retombées positives, facilitez l'acceptabilité sociale et renforcez votre position comme acteur engagé et responsable.

Bonnes pratiques à adopter

- **Impliquer activement les parties prenantes** (citoyennes et citoyens, municipalités, élues et élus locaux, organismes communautaires) dès le début du projet, afin de recueillir leurs idées, attentes et préoccupations;
- **Faire preuve d'ouverture** dans la présentation du projet en écoutant attentivement et en intégrant réellement les préoccupations exprimées;
- **Maintenir une communication transparente** à chaque étape clé, en expliquant les décisions prises et les modifications apportées pour répondre aux préoccupations soulevées.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Consulter le milieu en amont** : solliciter les parties prenantes dès le départ, même si le projet n'est pas encore totalement défini;
- **Créer des comités consultatifs** : instaurer un ou plusieurs comités pour recueillir les avis et suggestions des citoyens;
- **Prendre en compte la diversité locale** : intégrer les réalités et besoins variés de la population pour assurer un développement social et économique inclusif;
- **Favoriser la concertation** : engager les différentes parties pour mieux comprendre les enjeux et besoins des sites à usages multiples;
- **Prioriser les personnes les plus impactées** : mener des consultations ciblées auprès des groupes directement concernés avant d'élargir le processus à l'ensemble de la communauté;
- **Respecter les codes de bon voisinage** : s'appuyer sur des principes existants, comme « La forêt, ça se partage », pour maintenir un climat harmonieux;
- **Prévoir un médiateur neutre** : faites appel à une personne impartiale en cas de conflits potentiels;
- **Utiliser des outils numériques** : mettre en place des plateformes de consultation en ligne pour faciliter un dialogue continu et accessible;
- **Impliquer la population dans les décisions** : encourager une participation active dans les processus décisionnels liés au projet.

Cohabitation des usages

Dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, où les territoires non organisés (TNO) occupent une grande partie du territoire, la cohabitation harmonieuse des usages est essentielle. Les enjeux liés aux activités récréatives, économiques et environnementales exigent des solutions équilibrées. En considérant les préoccupations des acteurs locaux, vos projets peuvent devenir des références, conciliant innovation et harmonie territoriale.



Bonnes pratiques à adopter

- **Identifier et respecter les usages existants** : évaluer les activités déjà en place sur le territoire concerné et planifier le projet de manière à minimiser toute interférence avec ces usages;
- **Délimiter des zones d'exclusion si nécessaire** : établir des zones spécifiques pour réduire les risques d'accident et garantir la sécurité de toutes et tous, en concertation avec la communauté;
- **Réduire les perturbations environnementales** : mettre en œuvre des mesures pour minimiser les impacts tels que la pollution, le bruit ou les nuisances qui pourraient affecter les résidentes et résidents, les villégiateurs et la faune locale.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Modéliser les impacts potentiels** : évaluer les effets prévisibles du projet, tels que le bruit, la poussière ou la pollution lumineuse pour anticiper et limiter les désagréments;
- **Prévoir des compensations** : mettre en place des mesures compensatoires adaptées pour atténuer les impacts visuels et environnementaux;
- **Communiquer de manière claire et transparente** : vulgariser et présenter à la communauté les impacts positifs et négatifs du projet, afin de favoriser une compréhension globale et une acceptation éclairée.



Protection des paysages

Les paysages exceptionnels de la MRC ne sont pas seulement des atouts naturels, mais également des leviers économiques et touristiques. S'intégrer respectueusement dans ces environnements, tout en répondant aux préoccupations locales, offre une opportunité de pérenniser la valeur de vos investissements. Vos initiatives peuvent ainsi refléter un engagement envers la préservation du patrimoine, tout en renforçant leur attractivité.

Bonnes pratiques à adopter

- **Préserver l'intégrité visuelle des paysages emblématiques** : limiter la construction d'infrastructures visibles depuis les rives du fjord et des monts Valin, en veillant à ce que les installations s'intègrent harmonieusement au caractère naturel du paysage;
- **Réduire la pollution lumineuse** : utiliser des éclairages de faible intensité et mettre en place des mesures pour minimiser les impacts visuels, en particulier la nuit, afin de préserver l'environnement nocturne;
- **Protéger les points de vue panoramiques** : reconnaître l'importance des panoramas pour le tourisme et la qualité de vie de la population, et intégrer leur conservation dans les projets de développement.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Respecter l'identité paysagère locale** : concevoir une architecture qui s'harmonise avec les caractéristiques uniques du territoire;
- **S'inspirer des réussites internationales** : étudier des exemples similaires à l'échelle mondiale pour tirer des enseignements pertinents et novateurs;
- **Valoriser les dimensions économiques et sociales des paysages** : intégrer les atouts paysagers dans le développement pour maximiser leur contribution au bien-être communautaire et à l'attractivité économique;
- **Minimiser l'impact visuel** : prévoir des infrastructures qui ne dépassent pas la cime des arbres, afin de préserver l'harmonie du paysage naturel;
- **Privilégier des matériaux naturels** : utiliser des matériaux tels que le bois et la pierre naturelle pour une meilleure intégration visuelle et écologique;
- **Planifier la remise en état des lieux** : anticiper, dès le départ, la fin des projets à durée déterminée en incluant des mesures pour restaurer les espaces après les opérations;
- **Simuler l'impact visuel** : utiliser des maquettes ou des outils numériques pour visualiser l'intégration du projet dans le paysage et ajuster si nécessaire;
- **Rester ouvert aux ajustements** : accueillir les propositions de modifications pour mieux intégrer les infrastructures prévues dans leur environnement.

Circulation, transport ferroviaire et mobilité durable

Les solutions de mobilité durable sont des piliers essentiels pour répondre aux besoins croissants en transport tout en intégrant les attentes des citoyens et citoyennes. En vous appuyant sur les propositions locales, vous pouvez réduire la congestion, améliorer la sécurité et minimiser les impacts environnementaux, tout en positionnant vos projets comme des modèles de mobilité innovante et responsable.



Bonnes pratiques à adopter

- **Évaluer les impacts globaux du projet** : analyser les effets en termes de congestion, sécurité, émissions de gaz à effet de serre (GES) et cohabitation, tout en identifiant les zones sensibles à protéger;
- **Minimiser la congestion** : mettre en œuvre des horaires de travaux adaptés, aménager des voies de contournement ou prévoir des accès alternatifs pour réduire les perturbations;
- **Atténuer les nuisances** : évaluer les sources potentielles de bruits, vibrations ou risques pour la sécurité et ajuster les plans pour limiter leurs impacts;
- **Promouvoir des modes de transport durable** : intégrer des infrastructures pour piétonnes et piétons, cyclistes et explorer le potentiel d'un transport collectif renforcé;
- **Assurer une communication transparente** : créer des canaux d'information pour tenir la population informée des impacts du projet et des solutions déployées pour les atténuer.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Favoriser une utilisation multiusage du territoire** : mettre en place des mécanismes pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les différents usages, qu'ils soient résidentiels, récréatifs ou économiques;
- **Maintenir l'accès public sécurisé** : garantir des accès publics au territoire tout en respectant les normes de sécurité et en assurant une gestion proactive des risques;
- **Contribuer à l'aménagement des infrastructures clés** : participer à la construction ou la réhabilitation de ponts et ponceaux sur les chemins secondaires, au besoin, pour faciliter la circulation;
- **Assurer l'entretien des accès secondaires** : veiller à l'entretien régulier des chemins d'accès secondaires afin de garantir leur praticabilité et leur sécurité pour toutes et tous.



Transport maritime

Le Fjord-du-Saguenay est une voie navigable clé, offrant un potentiel économique et touristique unique. Investir dans des pratiques maritimes respectueuses de l'environnement, en écho aux préoccupations des acteurs locaux, permet de préserver ce patrimoine, tout en renforçant l'adhésion des parties prenantes et l'impact économique de vos projets.

Bonnes pratiques à adopter

- **Valoriser le Fjord-du-Saguenay** : reconnaître son importance emblématique pour la région, à la fois comme voie navigable stratégique et comme pilier de l'industrie touristique;
- **Protéger les écosystèmes sensibles** : mettre en place des mesures pour minimiser les impacts du projet sur les habitats marins et terrestres uniques, en privilégiant une approche respectueuse de l'environnement;
- **Préserver le paysage naturel** : maintenir l'intégrité visuelle du fjord afin de sauvegarder sa beauté naturelle, essentielle au bien-être des communautés et à l'attractivité touristique de la région.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Protéger les habitats sensibles** : mettre en œuvre des mesures pour préserver les habitats des mammifères marins et l'écosystème aquatique unique du fjord du Saguenay.
- **Adopter des technologies durables** : prioriser l'utilisation des technologies les plus avancées pour réduire les nuisances associées au transport maritime, telles que le bruit, les vibrations, les émissions de GES et la contamination de l'eau, en tenant particulièrement compte des zones résidentielles et des sites naturels à proximité.

Adaptation climatique et résilience

Face aux défis climatiques, l'écoute des acteurs locaux et l'intégration de leurs préoccupations peuvent transformer vos projets en exemples de résilience et de durabilité. Le plan climat de la MRC du Fjord-du-Saguenay offrira un cadre structurant pour favoriser une transition climatique adaptée au milieu.

Bonnes pratiques à adopter

- **Réduire les émissions de GES** : favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies performantes pour minimiser les émissions directes et indirectes liées au projet;
- **Utiliser des matériaux et pratiques de construction durables** : privilégier des matériaux à faible impact environnemental et intégrer des solutions d'efficacité énergétique dans les installations, comme une isolation performante et un éclairage écoénergétique;
- **Encourager des transports durables** : opter pour des modes de transport faibles en carbone pour le transport des matériaux et promouvoir des options de mobilité durable, telles que les transports en commun, les véhicules électriques ou les pistes cyclables pour les travailleuses, travailleurs, visiteuses et visiteurs;
- **Mettre en place des initiatives de compensation carbone** : planifier des actions concrètes pour compenser l'empreinte carbone restante, comme des projets de reforestation ou de protection des écosystèmes naturels.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Réaliser une étude d'impacts environnementaux** : évaluer les effets potentiels du projet sur l'environnement avant de le lancer pour en minimiser les conséquences;
- **Consulter les guides réglementaires** : s'assurer que le projet respecte les règlements en vigueur en s'appuyant sur les guides d'application pertinents;
- **Respecter la biodiversité** : concevoir des infrastructures en harmonie avec la faune et la flore locales, tout en préservant les écosystèmes environnants;
- **Aligner le projet avec des critères ESG** : intégrer les principes de financement responsable ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour renforcer sa durabilité et sa cohérence avec des valeurs modernes;
- **Utiliser des matériaux durables et locaux** : privilégier des matériaux de qualité, issus de sources locales pour réduire l'empreinte écologique de la construction;
- **Préserver les milieux humides** : garantir la conservation des zones humides, essentielles à la biodiversité et à la régulation des écosystèmes;
- **Considérer le plan de biodiversité Akumunan** : intégrer les recommandations de cette aire protégée, portée par le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, en particulier pour protéger le caribou forestier;
- **Protéger les forêts anciennes et les cours d'eau** : assurer la préservation des ressources naturelles emblématiques du territoire, comme les rivières et les forêts anciennes;
- **Adopter une analyse systémique de la durabilité** : utiliser les outils de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi pour une évaluation approfondie de la durabilité du projet.



Économie circulaire

L'économie circulaire, en plus de répondre aux attentes croissantes en matière de durabilité, est une stratégie clé pour maximiser l'efficacité des ressources. En collaborant avec les entreprises locales et en valorisant les matériaux du territoire, vos projets peuvent incarner une vision innovante et compétitive qui soutient à la fois l'économie régionale et le bien-être collectif.

Bonnes pratiques à adopter

- **Minimiser la production de déchets** : concevoir le projet en privilégiant des matériaux durables, recyclables et de qualité pour réduire les déchets dès la source;
- **Mettre en place des systèmes de tri** : installer des points de collecte facilement accessibles pour permettre un tri efficace des déchets, tant pour les employées et employés que pour les visiteuses et visiteurs;
- **Valoriser les sous-produits** : identifier les sous-produits générés par le projet et explorer leur potentiel de transformation ou de réutilisation dans d'autres processus, afin de limiter le gaspillage et de créer des opportunités économiques innovantes.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Réutiliser les structures existantes** : favoriser l'adaptation et la réutilisation des infrastructures déjà en place pour limiter les nouvelles constructions et réduire l'impact environnemental;
- **Collaborer avec des actrices et acteurs locaux de l'économie circulaire** : travailler avec des entreprises locales qui valorisent la réutilisation des ressources. Par exemple, en achetant des matériaux recyclés ou en soutenant des initiatives de partage et de recyclage.

Retombées économiques et main-d'œuvre

En intégrant les préoccupations des communautés locales, vos projets peuvent devenir des moteurs économiques et sociaux pour la région. L'embauche de talents locaux, le soutien aux entreprises régionales et la création d'infrastructures durables permettent de maximiser les retombées positives et de construire des projets en harmonie avec le territoire et ses besoins.

Bonnes pratiques à adopter

- **Adapter les stratégies de recrutement** : développer des mécanismes de recrutement innovants qui tiennent compte de la pénurie de main-d'œuvre locale, notamment en attirant des talents de l'extérieur ou en valorisant des groupes sous-représentés;
- **Favoriser la formation locale** : proposer des programmes de formation ou de perfectionnement pour augmenter les qualifications de la main-d'œuvre locale et répondre aux besoins spécifiques du projet;
- **Soutenir l'économie régionale** : privilégier les fournisseuses et fournisseurs et les sous-traitantes et sous-traitants locaux pour renforcer le tissu économique et encourager la collaboration régionale;
- **Investir dans les infrastructures locales** : contribuer au financement ou à l'amélioration des infrastructures publiques, comme les routes, les services de transport ou les équipements communautaires pour soutenir le développement local;
- **Assurer la disponibilité de logements** : anticiper les besoins en logement pour les travailleuses et travailleurs et collaborer avec la communauté pour mettre en place des solutions créatives, comme des logements temporaires ou des partenariats pour développer des habitations durables.

Pistes d'actions recommandées par le milieu pour enrichir votre projet

- **Favoriser l'emploi local** : privilégier l'embauche de main-d'œuvre locale pour maximiser les retombées économiques directes dans la communauté;
- **Établir des ententes économiques locales** : travailler avec les parties prenantes pour mettre en place des ententes visant à assurer des retombées économiques durables et équitables;
- **Réaliser des études de marché** : identifier les opportunités locales et adapter le projet aux besoins spécifiques du territoire, en tenant compte des secteurs à renforcer;
- **Adopter une approche inclusive** : concevoir les projets en intégrant les besoins variés des différentes populations pour promouvoir l'équité et l'inclusion;
- **Encourager l'implication communautaire** : soutenir et valoriser l'engagement bénévole dans les organisations locales pour renforcer le tissu social;
- **Soutenir le développement économique et social** : participer activement à des initiatives qui renforcent les réseaux économiques et sociaux locaux en créant des synergies avec les projets en cours.

Cadre légal, réglementaire et territorial

Tout projet sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay doit respecter un cadre réglementaire qui encadre les aspects environnementaux, sociaux et territoriaux. Anticiper ces exigences dès les premières étapes permet d'assurer la conformité, d'optimiser le développement et de favoriser l'acceptabilité sociale.

Afin d'assurer un développement harmonieux et structuré, la MRC met en place des mécanismes d'aménagement et d'encadrement des projets, en complément des réglementations provinciales et fédérales.

Planification du territoire : un cadre structuré

La MRC assure une gestion cohérente du développement grâce à son schéma d'aménagement et de développement qui oriente les décisions en urbanisme. Le Service de planification du territoire encadre l'intégration des projets en tenant compte des priorités territoriales, notamment :

- Schéma d'aménagement et de développement révisé : structure l'ensemble du territoire;
- Plans d'urbanisme des municipalités : adaptation locale du schéma d'aménagement;
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) : protection des écosystèmes;
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : valorisation des terres agricoles;
- Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal : gestion des terres publiques;
- Stratégie de l'industrie touristique : maximisation de l'attractivité touristique du territoire;
- Planification stratégique 2025-2030 de la MRC du Fjord-du-Saguenay : cadre pour un développement économique et social durable;
- Plan de développement des TNO : organisation des territoires non organisés.

Un accompagnement spécialisé offert par la MRC

Afin de soutenir les promotrices et promoteurs et les entreprises dans leurs démarches, la MRC du Fjord-du-Saguenay offre un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet. Le service de planification du territoire apporte son expertise en matière de réglementation et de planification, afin d'optimiser l'intégration des initiatives locales :

- **Soutien à l'analyse réglementaire** : vérification de la conformité avec le cadre en vigueur;
- **Accompagnement en urbanisme et planification** : conseils pour optimiser l'intégration territoriale;
- **Accompagnement aux démarches administratives et consultations publiques** : soutien pour favoriser l'adhésion sociale et environnementale.

Renseignements

Service de planification du territoire
mrc-fjord.qc.ca/services/planification-du-territoire/

Réglementations provinciales et fédérales

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) - Québec

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) vise à encadrer les projets ayant un impact potentiel sur l'environnement, afin d'assurer leur conformité aux normes les plus élevées en matière de durabilité et de responsabilité environnementale.

Projets concernés :

- Développements ayant un impact sur l'environnement, incluant les projets industriels, récréotouristiques en milieu naturel, forestiers, énergétiques ou résidentiels à grande échelle.

Zones d'application :

- Partout dans la MRC, mais particulièrement dans les zones sensibles, comme les milieux humides, les rivières, les forêts protégées et les territoires d'intérêt écologique.

Loi sur le patrimoine culturel (LPC) - Québec

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) protège et met en valeur le patrimoine bâti, archéologique et immatériel du Québec, incluant les sites d'importance pour les communautés autochtones.

Projets concernés :

- Restauration ou modification de bâtiments patrimoniaux, fouilles archéologiques et préservation des savoirs traditionnels.

Zones d'application :

- Sites et bâtiments patrimoniaux de la MRC, incluant les territoires ancestraux des Premières Nations.

Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) - Canada

Au niveau fédéral, la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI), administrée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), s'applique aux projets d'envergure nationale ou entraînant des répercussions sur des zones fédérales, notamment sur les droits des Premières Nations.

Projets concernés :

- Projets de grande envergure susceptibles d'avoir des impacts interprovinciaux, sur des terres fédérales ou sur les droits des Premières Nations (ex. : grands barrages, infrastructures énergétiques, mines, développement côtier ou maritime);

Zones d'application :

- Proximité du Fjord-du-Saguenay, des territoires des Premières Nations (Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit) et des zones maritimes et côtières du Saint-Laurent.

Un projet dans la MRC du Fjord-du-Saguenay ?

Nous sommes là pour vous *accompagner!*

Que vous soyez investisseuse ou investisseur, promotrice ou promoteur, le Service de développement du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est votre premier point de contact pour structurer votre projet, assurer sa conformité et maximiser ses retombées locales. Nos conseillères et conseillers vous guident à chaque étape pour garantir une intégration harmonieuse au territoire et aux réalités locales.

Au-delà du développement économique, nous adoptons une vision globale du développement territorial, intégrant les dimensions touristiques, culturelles, patrimoniales et collectives :

Planification et structuration : appui à l'élaboration de votre projet et respect des cadres réglementaires;

Soutien au financement : accès aux ressources financières et identification des programmes d'aide;

Réseautage et partenariats : mise en relation avec les acteurs clés du territoire;

Développement territorial et urbanisme : vérification de la conformité réglementaire et optimisation de votre implantation;

Soutien aux projets collectifs et touristiques : appui aux initiatives qui renforcent l'attractivité et la vitalité du territoire.

Faites avancer votre projet avec nous

Le Service de développement du territoire est là pour simplifier vos démarches et vous aider à concrétiser votre projet dans les meilleures conditions. Contactez-nous dès aujourd'hui pour un accompagnement personnalisé et faites de votre projet une réussite durable.

Renseignements

Service de développement du territoire
mrc-fjord.qc.ca/services/developpement-du-territoire/



Conclusion

À travers ce guide, nous avons souhaité vous offrir une ressource claire et stratégique pour vous accompagner dans la planification et la mise en œuvre de vos projets dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. En mettant en lumière les réalités locales, les orientations du territoire et les bonnes pratiques, notre objectif est de vous aider à structurer vos initiatives de manière harmonieuse, durable et respectueuse des milieux d'accueil.



Nous espérons que ce document vous servira de point de repère pour intégrer les particularités du territoire, favoriser un dialogue constructif avec les communautés et maximiser les retombées positives de vos projets.

La MRC du Fjord-du-Saguenay et l'ensemble de ses services sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. Ensemble, nous pouvons transformer vos idées en projets concrets, porteurs de sens et bénéfiques pour la collectivité.



Glossaire et termes techniques

Acceptabilité sociale

Capacité d'un projet à être accepté par la communauté locale, en tenant compte des attentes, des préoccupations et des besoins des parties prenantes.

Atlas des paysages

Répertoire visuel et descriptif des caractéristiques emblématiques des paysages d'une région, permettant de mieux comprendre son histoire, son identité et ses dynamiques.

Capacité de support

Limite au-delà de laquelle un territoire ou un écosystème ne peut plus soutenir une activité sans entraîner une dégradation irréversible.

Compensation environnementale

Mesures visant à compenser les impacts négatifs d'un projet sur l'environnement, comme la restauration ou la création d'habitats équivalents.

Consentement libre, préalable et éclairé

Principe selon lequel les communautés autochtones doivent donner leur accord sans contrainte, sur la base d'informations claires, avant tout projet affectant leur territoire ou leurs ressources.

Consultation publique

Processus permettant aux citoyens et parties prenantes d'exprimer leurs opinions et suggestions sur un projet, afin de mieux répondre aux attentes locales.

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)

Document international établissant les droits fondamentaux des peuples autochtones, notamment en matière de consultation et de respect de leurs territoires.

Diagnostic préalable

Analyse initiale visant à identifier les enjeux sociaux, économiques et environnementaux d'un projet avant son lancement.

Économie circulaire

Modèle économique visant à réduire le gaspillage des ressources en réutilisant, recyclant et réparant les matériaux pour limiter les déchets.

Étude d'impact environnemental (EIE)

Évaluation des effets potentiels d'un projet sur l'environnement, réalisée pour garantir la conformité avec les réglementations et limiter les impacts négatifs.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

Loi provinciale instaurant un régime d'aménagement et d'urbanisme visant entre autres à favoriser un aménagement réfléchi et durable du territoire.

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

Loi provinciale encadrant les activités susceptibles d'avoir un impact environnemental, incluant les processus d'évaluation et d'autorisation.

Milieux humides

Zones caractérisées par une saturation temporaire ou permanente en eau, comme les marais et tourbières, qui jouent un rôle clé dans la biodiversité et la régulation hydrologique.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une MRC.

Règlement de zonage

Le règlement de zonage permet de diviser le territoire en zones, en vue de contrôler l'usage des terrains et des bâtiments, ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions.

Règlements d'urbanisme

Les outils en matière de réglementation permettent de fixer des règles, des normes et des critères d'évaluation encadrant les constructions et l'usage des bâtiments et des terrains sur le territoire.

Schéma d'aménagement et de développement

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable.

UNE QUALITÉ DE VIE
À PORTÉE DE LA
nature



MRC du Fjord-du-Saguenay

Siège social

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Sans frais : 1 888 673-1705

www.mrc-fjord.qc.ca

Point de service

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Sans frais : 1 888 673-1705

